

Date de Convocation : 31/10/2012

Date d'affichage : 05/11/2012

REUNION EXTRAORDINAIRE du 8 novembre 2012

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le 8 novembre à 18 h 30, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : HENOCQUE A. –DEVAUCHELLE M. – BARBE P.
BLANCHARD A. - Mme BIGOT N.- BLONDIN E. – BOURDELET C. –
MALLET D - DEVILLERS C. - CAILLEUX M. - TOULET D. - GALAND F.

Etaient absents : GELTZ L. donnée pouvoir à DEVAUCHELLE M.

Le procès verbal de la réunion du 18 octobre est approuvé à l'unanimité.

I) Proposition d'achat de la Demeure d'Hautebut

En date du 14 octobre 2011, le Conseil Municipal, majoritairement, avait opté pour la vente de la Demeure d'Hautebut.

M. ELOY, acheteur potentiel, a déposé un dossier de projet d'achat et de rénovation de la Demeure d'Hautebut.

Le Maire invite le Conseil Municipal à s'exprimer tout d'abord sur la vente de la Demeure.

11 conseillers confirment leur souhait de vendre.

Ms CAILLEUX et DEVILLERS votent contre.

Le Maire rappelle que l'aliénation de biens communaux tant mobiliers qu'immobiliers peut-être effectué de gré à gré, (vente à l'amiable par l'intermédiaire d'un notaire) et que les conditions d'aliénation sont fixées par le Conseil Municipal.

Un cahier des charges de cession approuvé par le Conseil Municipal, expose les modalités de cession, désigne le bien cédé, les contraintes environnementales, les règles d'urbanisme et le contenu de l'offre : (proposition de prix (prix net vendeur)
(modalité de paiement,
(utilisation prévue du bien ...

Concernant le prix de vente, en date du 13 mars 2011, les services des domaines ont déterminé la valeur vénale de l'immeuble à 870 000 €(application d'un abattement de 10 %).

Le Conseil Municipal, majoritairement, conscient du montant des travaux à réaliser pour la rénovation, mais convaincu du potentiel et des caractéristiques environnementales et paysagères, exceptionnelles et diverses, du bien :

- superficie du terrain : 28 927 m² urbanisables
- surface totale bâtie de 1 496 m².
- Situation privilégiée de l'immeuble, situé dans un espace remarquable

fixe à 750 000 € la proposition de vente.

Le Conseil Municipal invite M. ELOY à reformuler son offre auprès de M. le Maire.

Questions diverses

Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du Littoral est sollicité pour l'acquisition d'une parcelle de terrain située dans le Marais d'Hautebut au lieu dit « Le Fossé Bidalot » cadastré section H 211 d'une surface de 2ha51a.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette acquisition.

Subvention FISAC

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la rénovation du bâtiment communal en restaurant, une subvention du FISAC était accordée à hauteur de 64 336 €

Le remboursement octroyé à la commune s'est élevé à 22 444.93 €.

Suite à notre contestation et après étude de notre dossier, le montant de la nouvelle subvention qui nous sera versée s'élève à 32 997.16 €.

Hutte « La Dune »

Le maire rappelle que la hutte « La Dune » a été remise en adjudication en Mairie de Woignarue en date du 26 octobre 2012 au prix de 2 700 € et que celle-ci a été adjugée à 2 940 €

Divers

- Madame Bigot demande au Conseil de revoir le montant de la carte cadeau offerte aux employés communaux pour les fêtes de fin d'année.

Le montant versé était de 100 €.

Le Conseil Municipal décide de passer cette somme à 120 €.

- Madame Bigot propose également d'arrêter le concours d'illumination de Noël car il y a de moins en moins de participants. Peut être la conjoncture actuelle et le coût que cela peut occasionner aux particuliers.

Elle demande au Conseil Municipal de récompenser les jeunes qui ont obtenu un examen, concours ou diplômes par le biais d'une carte avec une somme d'argent et qui serait remise en janvier lors des vœux du Maire.

Le Conseil ne s'y oppose pas et propose de lancer une étude afin d'évaluer le nombre de personnes et le coût de cette opération.

Madame Bigot propose 2 dates pour la remise des colis des employés communaux, à savoir le vendredi 14 décembre ou le vendredi 21 décembre 2012.

Voir avec Franck ses disponibilités.

- Monsieur Bourdelet demande si du matériel de la Demeure d'Hautebut pourrait avoir sa place dans la salle Charles Lecat.

Séance levée à 20h30